

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 7 Novembre 2024
A 20 heures 30

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Date de la convocation : 31/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept novembre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOURREL Alain, Maire.

Etaient présents : M. BOURREL Alain - COMBECAVE Christian – Mme BATIGNE Marie-Pierre – M. FABRE Christian – Mme BALLESTRIN Maryse – Mme CLOAREC Françoise – M. CUTTIER Pierre – Mme FRICKER Katharina – M. MITTOU François - Mme OUACHEE Hélène – M. PUGET René – Mme SOLOMIAC Danielle

Etaient absents : M. DEMARLE Jacques – M. PELLET Samuel – Mme TORRES Emilie

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Danielle

I – Communauté de Communes : Avenant OTI pour les locaux de Revel

La Commune de Revel va réaliser des travaux dans les locaux qui étaient mis à disposition de l'Office du tourisme. Celui-ci sera désormais hébergé au Musée du Bois, rue Jean Moulin.

Il est donc proposé un avenant n°1 à la convention initiale afin de modifier les dispositions concernant les locaux mis à disposition par la Commune de REVEL.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'avenant tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

II – Demande de subvention au CD31 pour renouvellement de chaises

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les chaises de la commune, utilisées pour les différents événements extérieurs (festival 31 notes d'été sur la place du village, concerts cour du château...) sont usagées et doivent être, partiellement, remplacées.

Le devis présenté par la société VAD COLLECTIVITES pour 250 chaises s'élève à 7 857.50 € HT, soit 9 429.00 € TTC. Il propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour le renouvellement d'une partie des chaises de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande

III – Attribution de la maîtrise d'œuvre du marché de rénovation énergétique de l'école

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Marché à Procédure Adaptée » (MAPA) qui s'est tenue le 28/10/2024.

Il rappelle que cette consultation concerne la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire.

Monsieur le Maire propose de valider l'avis de la Commission et d'attribuer le marché au cabinet d'architecte suivant :

Atelier d'Architectes Associés pour un montant de l'offre de 33 120.00 € TTC.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le choix de la Commission et attribue le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier d'Architectes Associés pour un montant de 33 120.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document y afférent.

IV – Acquisition d’un véhicule électrique pour le service technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 7 mars 2024, un coût estimatif avait été présenté pour l’acquisition d’un véhicule électrique pour le service technique, en remplacement du Ford Transit.

Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues :

- STELLANTIS : 32 085.03 € HT pour un Berlingo Van Fourgon
- RENAULT : 32 907.35 € HT pour un Kangoo Van Fourgon

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de choisir la société STELLANTIS pour l’acquisition du véhicule électrique pour le service technique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

V – Devis pour ouverture du parc du château

Monsieur le Maire présente les propositions reçues pour les travaux qui permettraient d’ouvrir le parc du château au public. Il s’agit de :

- Ouvrir la porte murée
- Créer un escalier en traverse de chemin de fer
- Installer une grille, réalisée sur mesure, pour fermer la partie terrasse, après la cuisine.

Deux propositions ont été reçues. D’autres entreprises vont être contactées et ce sujet sera abordé à nouveau lors d’un prochain conseil municipal.

VI – Complément d’attribution au mandat de gestion locative à Anaïs Immobilier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que la gestion locative des logements appartenant à la Commune a été confié à l’agence Anaïs Immobilier par délibération prise le 03/12/2020.

Monsieur le Maire propose de compléter ce mandat en confiant également la gestion des locaux de la Maison de Santé situés 1 Rue des Ecoles.

Le taux de gestion proposé par l’agence ANAÏS IMMOBILIER pour les locaux de la maison de santé est de 4.0 % TTC sur les encaissements

Le mandat est consenti et accepté pour une période de trois ans, à compter du 12/11/2024. Sauf résiliation du mandat à l’expiration de cette période initiale, il se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée.

Chacune des parties pourra, moyennant un préavis d’un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception, résilier le mandat au terme de la période initiale ou tous les ans à la date anniversaire.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de gestion locative avec la société ANAÏS IMMOBILIER ayant son siège social, 2 Bd de la République – 31250 Revel, pour la gestion des locaux de la Maison de Santé, situés 1 Rue des Ecoles, dans les conditions tarifaires spécifiées ci-dessus.
- **DECIDE** d’inscrire au budget les sommes correspondantes aux frais de gestion

VII – Avenants Maison de Santé

Monsieur le Maire présente les quatre avenants pour les travaux de la Maison de Santé :

Avenant n°1 - lot 3 - maison de sante

Monsieur le Maire rend compte de l’avancement des travaux de la Maison de Santé. Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent le gros œuvre et la maçonnerie.

Il s’agit de réaliser des saignées dans le dallage existant à la demande d’ENEDIS et de reprendre tous les tableaux des fenêtres de la zone Kinésithérapeute. Le devis de l’entreprise GRANIER et FILS s’élève à 10 509.60 € HT et fera l’objet d’un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l’avenant n°1 de la société GRANIER et FILS pour un montant 10 509.60 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avenant n°1 - lot 7 - maison de sante

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de la Maison de Santé. Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent les menuiseries extérieures.

Il s'agit de remplacer la lasure, initialement prévue sur toutes les menuiseries de la zone 2 (partie neuve), par un laquage à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Le devis de l'entreprise SOMOBOIS s'élève à 4 765.00 € HT et fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant n°1 de la société SOMOBOIS pour un montant 4 765.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avenant n°1 - lot 9 - maison de sante - annule et remplace la délibération du 05/09/2024 ayant le même objet

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de la Maison de Santé. Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent les cloisons, doublages et faux plafonds :

- Extension du faux plafond sur zone rééducation
- Isolation de la sous-face du plancher haut rez de chaussée
- Habillage du plafond trop dégradé le long des façades

Le devis de l'entreprise PAGES et FILS s'élève à 7 326.12 € HT et fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant n°1 de la société PAGES et FILS pour un montant 7 326.12 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Avenant n°1 - lot 10 - maison de sante

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de la Maison de Santé. Des travaux supplémentaires sont à envisager, qui concernent le carrelage et la faïence. Il s'agit d'ajouter une douche à l'italienne.

Le devis de l'entreprise BATIREA s'élève à 1 236.00 € HT et fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis et l'avenant n°1 de la société BATIREA pour un montant de 1 236.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VIII – Acquisition terrain pour création du chemin piétonnier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 5 septembre 2024, la réalisation d'un chemin piétonnier permettant l'accès à l'école en toute sécurité à partir du village a été validée.

Pour cela, il faut acquérir une parcelle de terrain qui appartient à M. Jérémy MARTY.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section YV n° 171 d'une surface de 664 m², située au lieu-dit « Las Molles », pour un montant de 10.00 € / m², soit 6 640.00 €.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir le terrain de M. Jérémy MARTY pour la somme de 6 640.00 €
- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'acte
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

IX – DM n°2 pour ajustements de fin d'année

Décision Modificative pour ajustement de fin d'année

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative suivante :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments public	28 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 000.00 €			
D 6218 : Autre personnel extérieur		21 000.00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		7 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi		28 000.00 €		
Total	28 000.00 €	28 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1323 : Subv. non transf. Départements		0.00 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		0.00 €		
D 1641 : Emprunts en euros		19 750.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		19 750.00 €		
D 2157-133 : Acquisition véhicule électrique		1 200.00 €		
D 2158-133 : Acquisition véhicule électrique		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 200.00 €		
D 231-115 : Aire de jeux du parc du Château		1 500.00 €		
D 231-122 : Rénovation du Moulin de la Croix		5 000.00 €		
D 231-127 : Sentier piétonnier	14 850.00 €			
D 231-132 : Sécurité incendie Rte Toulouse		16 400.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 850.00 €	22 900.00 €		
R 1311-133 : Acquisition véhicule électrique				11 000.00 €
R 1323-132 : Sécurité incendie Rte Toulouse				5 500.00 €
R 1323-133 : Acquisition véhicule électrique				15 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				32 000.00 €
Total	14 850.00 €	46 850.00 €		32 000.00 €
Total Général		32 000.00 €		32 000.00 €

X – Remplacement des fenêtres des logements Promenade du Midi

Monsieur le Maire rappelle que les fenêtres des logements de La Promenade du Midi doivent être remplacées dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment.

Il présente les propositions reçues pour le remplacement des 32 fenêtres concernées. D'autres solutions vont être étudiées et le sujet sera abordé à nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

XI – Questions et informations diverses

Informations

- Terrain multisports : 5 propositions ont été reçues. Il faut maintenant les étudier en détail. Le sujet sera abordé à nouveau lors d'un prochain conseil municipal

- Rénovation du clocher de l'église : suite aux premières estimations, il faut réfléchir à réaliser les travaux par tranche, sur plusieurs années et établir un plan de financement en conséquence.

- Afin de répondre tout à fait aux obligations d'affichage et de communication à la population, l'installation d'une borne dans la cour de la Mairie va être étudiée.

- Le premier conseil d'école s'est tenu ce mardi 5 novembre : le nombre total d'élèves est de 91. Ils se répartissent sur les 4 classes de la manière suivante :

PS-MS-GS : 23 / GS-CP : 23 / CE1-CE2 : 18 / CM1-CM2 : 27